

Programme pour l'accompagnement et  
l'intégration des enfants à besoins particuliers au  
camp de jour



Été 2024

Le Programme pour l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins particuliers au camp de jour de La Présentation est mis en place pour l'intégration des enfants de sa municipalité ayant des besoins particuliers.



## 1. DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Le programme permet aux enfants âgés de 4\* à 12 ans vivant avec une situation de handicap, dont la réalité ne permet pas d'intégrer un groupe régulier sans soutien, d'y avoir accès avec l'aide d'un accompagnateur et ainsi profiter pleinement de son expérience estivale. L'objectif est donc de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein du camp de jour, de leur groupe et du service de garde. Il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé ni d'un service de répit ou de gardiennage.

## 2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les critères suivants doivent être respectés obligatoirement pour qu'une demande soit analysée :

- Être résident du secteur des 4 vents ;
- Être âgé de 4<sup>1</sup> à 12 ans ;
- L'enfant doit avoir une incapacité physique et/ou intellectuelle et/ou des besoins d'encadrement particuliers nécessitant de l'assistance afin de maintenir sa présence au camp de jour (par exemple : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc. )
- Compléter la demande d'accompagnement et d'intégration avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année en dressant un portrait réel de l'enfant et de ses besoins en contexte de loisir afin de permettre un accompagnement adéquat.

### NOTES :

- Les demandes reçues après le 1<sup>er</sup> avril pourraient être refusées, selon le nombre d'accompagnateurs disponibles.
- Satisfaire à aux critères d'admissibilité ne donne pas automatiquement droit au programme d'intégration. En collaboration avec un comité d'évaluation des besoins, la Municipalité de La Présentation déterminera si l'enfant a la capacité de participer au camp de jour et a la capacité de vivre une expérience d'intégration positive. L'évaluation se fera à partir des renseignements fournis par les parents ou tuteurs, par les professionnels ainsi qu'en fonction de la capacité d'accueil de notre site.
- La demande d'accompagnement et d'intégration n'est pas une inscription au camp de jour.

---

<sup>1</sup> \*Au 30 septembre de l'année en cours.



### 3. L'ACCOMPAGNATEUR

Les accompagnateurs sont des employés qui reçoivent une formation de base en animation et en intervention. Les Loisirs de Saint-Jude favorise, mais ne peut garantir et n'a pas l'obligation, d'embaucher des étudiants ou des professionnels dans un domaine connexe (Ex. : techniques d'éducation spécialisée, enseignement, adaptation scolaire). Le rôle de l'accompagnateur est d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant ainsi que de favoriser son intégration au sein du groupe en adaptant les activités au besoin. Selon les besoins de l'enfant et les demandes reçues, chaque accompagnateur peut avoir à sa charge de 1 à 3 enfants.

### 4. LA DEMANDE

Un comité d'analyse composé par des Loisirs Saint-Jude et supporté par des institutions publiques (CIUSSS et le Centre de Service scolaire) se déroule chaque année dans les jours suivants le 1<sup>er</sup> avril. Une analyse de toutes les demandes admissibles est alors réalisée. Pour les demandes admissibles au moment de l'analyse, il revient au comité, après évaluation, de déterminer si une contrainte excessive est avérée. Après analyse individuelle, dans le cas où une contrainte excessive est avérée et qu'aucune modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, la demande pourrait être refusée.

Voici les étapes d'inscription pour le programme l'accompagnement et l'intégration :

- **Du 1er février au 1er avril** : Inscription des enfants au programme d'accompagnement et d'intégration.
- **Avril** : Début de la période d'analyse des dossiers et du recrutement de personnel.
- **Avril-Mai** : Inscription au camp de jour.
- **Juin** : Rencontre obligatoire de familiarisation avec l'accompagnatrice ou l'accompagnateur, le parent, l'enfant et les intervenantes et intervenants, au besoin et au début du camp de jour.

### 5. DURANT LE CAMP DE JOUR

Pendant le camp de jour, il revient au Loisirs St-Jude, avec la collaboration du parent/tuteur de l'enfant et les institutions publiques de considérer tous les accommodements possibles et les solutions alternatives en cas de besoin. Vous référez au guide du parent concernant l'application des procédures et du code de vie.

### 6. INFORMATIONS

Pour plus d'information veuillez contactez :

Francis St-Germain par courriel [Loisirs@saint-jude.ca](mailto:Loisirs@saint-jude.ca) ou par téléphone : 450-792-3855